



CC Causses et Rivières en Périgord (Siren : 242401289)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Mayac
Arrondissement	Périgueux
Département	Dordogne
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	29/12/2003
Date d'effet	29/12/2003

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Charles LABROUSSE

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Mayac
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	24420 MAYAC
Code postal - Ville	24420 Mayac
Téléphone	05 53 05 01 91
Fax	
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	9 404
Densité moyenne	31,27

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
24	Anlhiac (212400097)	296
24	Brouchaud (212400667)	222
24	Cherveix-Cubas (212401202)	650
24	Clermont-d'Excideuil (212401244)	250
24	Coulaures (212401376)	853
24	Cubjac (212401475)	730
24	Excideuil (212401640)	1 212
24	Génis (212401962)	476
24	La Boissière-d'Ans (212400477)	233
24	Mayac (212402622)	315
24	Saint-Germain-des-Prés (212404172)	541
24	Saint-Jory-las-Bloux (212404297)	263
24	Saint-Martial-d'Albarède (212404487)	500
24	Saint-Mesmin (212404644)	277
24	Saint-Pantaly-d'Ans (212404750)	159
24	Saint-Pantaly-d'Excideuil (212404768)	157
24	Saint-Raphaël (212404933)	116
24	Saint-Vincent-sur-l'Isle (212405138)	288
24	Salagnac (212405153)	867
24	Savignac-les-Eglises (212405278)	999

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 16

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif - <i>Elaboration, révision des schémas d'assainissement des communes membres de la communauté de communes.</i>
- Assainissement non collectif - <i>Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif ; - Entretien des assainissements non collectifs, le coût de cet entretien restant à la charge des usagers</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés - <i>Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - <i>Traitement des déchets ménagers et assimilés.</i>

- Autres actions environnementales

- *Opération de restauration, d'aménagement, d'entretien et de mise en valeur des rivières reconnues d'intérêt communautaire et de leurs abords. Sont d'intérêt communautaire Lisle, La Loue, l'Auvézère et le Ravillou ;*

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

*Création, aménagement, entretien et gestion de ZA industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique reconnues d'intérêt communautaire. - Sont reconnues d'intérêt communautaire : La future zone d'activité située au lieudit "Les Chataignères" sur la commune de Mayac ; - La future zone d'activités située sur le terrain militaire de Savignac les Eglises ; - Toutes futures zones d'activités supérieures à 1ha et demi. .*

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- *Maîtrise d'ouvrage des études de développement économique visant le soutien, la valorisation et la création d'activités pérennes dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'agriculture, des PME-PMI mais également le maintien des services publics en milieu rural dans un souci de politique concertée de développement du territoire de la communauté de communes. - Promotion et commercialisation des zones d'activités économiques reconnues d'intérêt communautaire ; - Aide à l'insertion des demandeurs d'emploi, notamment par le financement de l'espace économie-emploi du bassin de Thiviers et de la mission locale du Haut Périgord.*

Aménagement de l'espace

- Plans locaux d'urbanisme

- *Elaboration, modification et révision des documents d'urbanisme (POS - PLU - et cartes communales) des communes de la communauté de communes (CC).*

- Constitution de réserves foncières

- *Acquisition et gestion de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences transférées à la communauté de communes (CC).*

- Etudes et programmation

- *Elaboration, suivi et animation d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement en liaison avec les représentants des différentes associations et activités professionnelles et permettant une vision prospective de développement du territoire ; - Animation et coordination des initiatives et projets en matière de gestion, de traitement et de représentation de l'information géographique : pour ce faire, la CC réalisera la numérisation des planches cadastrales des communes et assurera la mise en place et la gestion d'un système d'information géographique (SIG) communautaire couvrant l'intégralité de son territoire.*

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- *Création, aménagement, entretien et gestion de la voirie communautaire (à l'exclusion du nettoyage, balayage, salage, déneigement, dégagement en cas d'intempéries qui restent du pouvoir de police des maires). Sont d'intérêt communautaire : . Les voies communales assurant une liaison entre bourgs lorsque la liaison n'est pas assurée par une route départemental ; . Les voies communales reliant les bourgs, axes structurants, c'est-à-dire : RD705 - 4 - 5 - 68 - 73 - 76 ; - Acquisition et gestion de gros matériel collectif. - Sont aussi d'intérêt communautaire les voies communales et les chemins ruraux inscrits au PDIPR.*

Développement touristique

- Tourisme

*La Communauté de communes exercera les compétences suivantes : Accueil et information des touristes ; Mise en valeur et promotion des richesses touristiques locales ; Promotion de l'animation sur le territoire intercommunal ; Elaboration et mise en œuvre d'actions touristiques ; Promotion de l'offre touristique sur le territoire intercommunal ; Mise en place de manifestations événementielles valorisant l'image de la Communauté de communes ; Création, aménagement et entretien des voies communales et chemins ruraux inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR). Création et commercialisation de produits touristiques.*

*Commercialisation de services touristiques.*

Logement et habitat
- Politique du logement social - <i>Acquisition et mise à disposition de réserves foncières non bâties en vue de la création de logements sociaux ou de logements d'accèsion à la propriété.</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays - <i>Participation à l'élaboration et approbation d'une charte de pays en lieu et place des communes membres et soutien aux opérations et actions conduites dans le cadre de la charte de Pays.</i>
- Acquisition en commun de matériel
- Autres <i>ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - La communauté de communes est habilitée à intervenir en qualité de maître d'ouvrage délégué pour le compte d'une ou plusieurs communes de la communauté de communes, dans des conditions fixées par convention avec les collectivités intéressées et dans le respect des règles de mise en concurrence. Compétence facultative : la CC a décidé d'élargir, à compter du 1er janvier 2012, ses compétences facultatives aux actions en faveur de la jeunesse : la CC est compétente pour créer, gérer ou confier la gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH). Elle sera signataire à ce titre des contrats dans ce domaine avec la CAF ou tout autre partenaire. - Action en faveur des enfants de 0 à 18 ans, hors périscolaire : la communauté de communes est notamment compétente à ce titre pour créer et gérer des structures d'accueil collectif. Elle sera signataire des contrats et conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales ou tout autre partenaire.</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
24	S.M.C.T.O.M. SECTEUR DE THIVIERS (252402474)	SM ouvert	41 375

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)